

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 mai 2024 à 18 heures 45 minutes, salle de la mairie

Présents :

Mme BLANC Claude, Mme DEGOULANGE Viviane, Mme FOUQUET Laure, Mme JONET Catherine, M. TANTOT Pierre, M. THEVENET Guy

Procuration(s) :

M. MALLERET GUY donne pouvoir à M. THEVENET Guy, M. BILLOUX Alain donne pouvoir à Mme JONET Catherine

Excusé(s) :

M. BILLOUX Alain, M. MALLERET GUY, Mme SAULNIER Emilie, Mme SÉGUR Véronique

Secrétaire de séance : M. TANTOT Pierre

Président de séance : Mme JONET Catherine

La séance est ouverte à 18 heures 45 minutes, le quorum étant atteint, Madame Le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance précédente. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte rendu.

16 - Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 16 décembre 2008, 30 mars 2010 et 15 juin 2010 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 1 - chemin communal n° 33 dit chemin de Challes renommé chemin de Challes
 - 2 - voie communale n° 6
 - 3 - chemin des Bessons à la RD 125
 - 4 - chemin de Colon
- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 5 - chemin de Barrière
 - 6 - rue Profonde
 - 7 - chemin du Sauvage

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Fonds de concours 2024 - 2026

Vu le nouveau règlement pour l'attribution des fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 25 mars 2024,

Vu le modèle de convention à signer entre la Commune et la Communauté de commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Redevance assainissement 2024

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (8 voix pour, 1 abstention), de fixer la redevance assainissement 2023 comme suit :

- **Part fixe** : 42.00 € TTC par an pour tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement,
- **Part variable** : 1.35 € TTC / m³ d'eau consommée par tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Tarifs communaux 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents (7 voix pour, 1 abstention), décide de maintenir les tarifs suivants, à compter du 01/06/2024

Restaurant scolaire, Accueil de loisirs

Restaurant scolaire (aucun changement)

- **3.20 €** le prix d'un **repas enfant**
- **5.20 €** le prix d'un **repas adulte**

Accueil de loisirs (aucun changement)

- **Forfait matin & soir** : **35 €**
- **Forfait matin ou soir** : **27 €**
- **Forfait occasionnel** : **3,00 € la demi-journée**

Location de la salle des fêtes : (aucun changement)

Habitants de Créchy

- **150 €** le week-end
- **Caution** : **200 €**
- **Electricité chauffage**
 - **Hiver** (du 15/10 au 15/04) : **40 €**
 - **Eté** (16/04 au 14/10) : **20 €**

Extérieurs

- **250 €** le week-end
- **Caution** : **500 €**
- **Electricité Chauffage**
 - **Hiver** (du 15/10 au 15/04) : **40 €**
 - **Eté** (16/04 au 14/10) : **20 €**

Tarifs Communaux (aucun changement)

- **Main d'œuvre des employés communaux** : **20 € l'heure**
- **Raccordement habitations au réseau d'assainissement** : **1 500 €**

Tarifs cimetière (aucun changement)

- **Columbarium** (1 case)
 - **10 ans** : 200 euros
 - **20 ans** : 400 euros
 - **30 ans** : 600 euros
- **Concessions** (2 m²)
 - **Perpétuelle** : 600 euros
 - **Cinquantenaire** : 300 euros
 - **Trentenaire** : 200 euros
 - **Temporaire 15 ans** : 150 euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Renouvellement convention d'adhésion au service de protection des données

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention entre la commune de Créchy et l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) pour l'adhésion au service de protection des données à caractère personnel a été signée pour une durée de 4 ans. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande le renouvellement de la convention et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Tableau des effectifs

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 revalorisant le statut des secrétaires de mairie

Le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} juin 2024 de créer 1 poste de rédacteur à temps complet. Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Emploi pourvu	Emploi non pourvu
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1 Rédacteur à temps complet
1 garde champêtre chef principal à temps non complet (13/35 ^{ème})	1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (22/35 ^{ème})	1 adjoint technique territorial à temps non complet (16.50/35 ^{ème})
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (14/35 ^{ème})
1 adjoint technique territorial à temps non complet (30/35 ^{ème})	1 adjoint technique territorial à temps non complet (3/35 ^{ème})
1 adjoint technique territorial à temps non complet (11/35 ^{ème})	
1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (20/35 ^{ème})	
1 adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (32/35 ^{ème})	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Divers : BUREAU ELECTIONS LEGISLATIVES – SCRUTIN DU 30 JUIN 2024

8H00 – 11H30	11H30 – 15H00	15H00 – 18H00
Catherine JONET Véronique SEGUR Guy THEVENET	Claude BLANC Olivier BLANC Viviane DEGOULANGE	Alain BILLOUX Pierre TANTOT Catherine JONET

BUREAU ELECTIONS LEGISLATIVES – SCRUTIN DU 07 JUILLET 2024

8H00 – 11H30	11H30 – 15H00	15H00 – 18H00
Catherine JONET Pierre TANTOT Guy THEVENET	Alain BILLOUX Véronique SEGUR Viviane DEGOULANGE	Claude BLANC Romain BLANC Alain BILLOUX

La séance est levée à 20 heures 45 minutes

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,